

Le sénateur CONNOLLY (*Halifax-Nord*): Comment établit-on ce pourcentage?

M. CÔTÉ: Le total des dépenses faites par les Américains hors de leur pays est divisé en pourcentages entre les différents pays qui semblent avoir reçu cet argent. Ces données sont fournies par le ministère américain du Commerce.

Le sénateur ISNOR: Étant donné que les représentants de l'Association canadienne du tourisme doivent partir à une heure, je propose, avec tout le respect que je dois au sénateur Connolly, qu'on laisse M. Côté faire son exposé sans l'interrompre. Si nous devons l'interroger maintenant, je voudrais le savoir, car il y a des questions que je voudrais lui poser.

Le PRÉSIDENT: J'avais pensé que nous ne ferions pas subir d'interrogatoire prolongé à M. Côté avant qu'il ait d'abord terminé son exposé général.

Le sénateur ISNOR: C'est ce que je pensais.

Le PRÉSIDENT: C'est l'intention du Comité et c'est aussi l'intention de M. Côté.

M. CÔTÉ: J'imagine que je pourrais exposer, au nom de l'Office fédéral du tourisme, le point de vue du gouvernement fédéral à l'endroit de l'industrie touristique, après quoi l'Association canadienne du tourisme pourrait présenter son mémoire et j'espère qu'ensuite, les honorables sénateurs pourront poser des questions. Nous serons alors à la disposition des membres du Comité s'ils désirent nous interroger davantage.

M. FISHER: Monsieur le président, le colonel McAvity doit partir à midi, mais je serai à la disposition du Comité cet après-midi si vous le désirez.

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. CÔTÉ: Monsieur le président, je crois que les honorables sénateurs aimeraient apprendre aussi succinctement que possible, quelles sont les fonctions de l'Office fédéral du tourisme. L'article 5 de la Loi sur le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales définit les fonctions et les pouvoirs du ministre et lui confère juridiction sur "l'information et les services touristiques". Cette expression est interprétée comme signifiant l'information et les services qui relèvent du gouvernement fédéral. L'Office fédéral du tourisme a reçu pour tâche de conjuguer son activité avec celle des provinces, de l'Association canadienne du tourisme, des compagnies de transport et de tous les organismes canadiens qui ont intérêt à encourager les touristes à visiter le Canada.

L'Office du tourisme s'efforce de présenter à l'étranger une image du Canada qui attirera les touristes. Nous comptons ensuite que les compagnies de transport rivaliseront entre elles pour transporter les touristes au Canada. Une fois qu'ils sont rendus au Canada, les provinces s'évertuent à les conserver chacune chez elle. A ces efforts s'ajoutent ceux des entreprises industrielles, qui s'efforcent d'attirer les touristes dans toutes les provinces et toutes les régions du pays. C'est ainsi que nous envisageons l'ensemble de la situation.

Comment l'Office du tourisme accomplit-il son travail? Tout d'abord, et surtout, l'Office du tourisme publie des annonces dans les magazines et les journaux aux États-Unis. Nous dépensons de cette façon environ \$1,500,000 sur un budget de \$2,300,000. Nous avons apporté, pour les distribuer aux membres du Comité, des échantillons des annonces qui passent cette année dans les magazines et les journaux américains. On peut se demander quels sont les effets de ces réclames. Les effets produits sont très remarquables. L'an dernier, plus de 750,000 demandes de renseignements ont été adressées à l'Office du tourisme. La plupart d'entre elles, sous forme de coupons pris dans les magazines et les journaux, voulaient plus de renseignements sur les établissements touristiques de notre pays. L'Office répond à ces demandes et envoie des imprimés. Nous leur envoyons des séries de plaquettes. Et nous avons des